

La lettre d'information



n°2

FÉVRIER 2021



La Start-up du mois

PI Analytics

Création : mars 2020

Dirigeant : Cédric Falconnet

Contact : cedric@pi-analytics.fr



QUI ÊTES VOUS ?

Je suis Cédric FALCONNET, ancien directeur financier et j'accompagne aujourd'hui les entreprises en tant que consultant spécialisé dans l'analyse des processus métiers grâce à la donnée. C'est pour moi un élément clé du futur des organisations car elle permet d'apporter des éléments factuels et objectifs au ressenti. Elle nous permet de maîtriser l'incertain.

QUELLE EST VOTRE ENTREPRISE ?

Petit, j'ai toujours rêvé d'être un super héros. C'est pour cela que j'ai créé PI Analytics. Grâce à la donnée, mon super-pouvoir est de rendre visible l'invisible et permettre aux organisations de découvrir leur fonctionnement réel. PI Analytics a été créé en mars 2020 pour exploiter les données internes (grâce à l'exploitation des tâches et processus - task-mining et process-mining en anglais) de l'entreprise pour leur permettre d'identifier leurs forces mais aussi les gains d'efficacité. Notre philosophie est de permettre aux organisations de « mieux comprendre pour mieux agir ». Pour cela, nous nous appuyons sur les données des systèmes d'information et des activités des collaborateurs. Notre diagnostic organisationnel est un véritable accélérateur de projet. Nous apportons des éléments factuels et objectifs en moins de 4 semaines, qui facilitent un échange entre tous les acteurs de l'organisation.

QUEL A ÉTÉ L'EFFET DE L'ACCOMPAGNEMENT SUR VOTRE ENTREPRISE ?

Pi Analytics est accompagné par Le Mans Innovation et cela me permet de prendre du recul, de rencontrer d'autres porteurs de projets tout en accélérant la mise en réseau (participation à la création d'un groupe de travail autour de la data au Mans par exemple).

QUEL EST L'AVENIR DE CETTE ACTIVITÉ SELON VOUS ?

On va avoir de plus en plus de données disponibles dans les organisations. La transformation digitale va créer de nouvelles opportunités de mesurer et évaluer la performance tout en permettant aux collaborateurs de se consacrer à des tâches à fortes valeurs ajoutées. Nous sommes donc sur un marché avec un très fort potentiel de croissance et avec des retours sur investissement rapides.



Propriété Industrielle, les impacts de la loi PACTE

par Pierre HESLON, chargé de mission



L'entrée en vigueur de la loi PACTE, promulguée en mai 2019, impacte la Propriété Industrielle et notamment la protection par le brevet. Ces changements ont pour objectifs d'adapter le système de propriété industrielle aux nouvelles pratiques économiques, de répondre aux besoins de toutes les entreprises (notamment grâce à des voies d'accès plus souples) et de renforcer la robustesse des titres de protections.

Les mesures concernant le brevet

- Création de la demande provisoire de brevet : légère et peu coûteuse, cette procédure permet de dater l'antériorité de son invention, avec un contenu simplifié. **Elle vise à faciliter l'accès à la propriété intellectuelle, notamment pour les PME, les start-up et les chercheurs.**
- Introduction de l'examen de l'activité inventive pour les demandes de brevets français : une demande peut désormais être rejetée en cas d'absence de nouveauté, d'activité inventive et d'application industrielle. **Cette mesure permet de renforcer la robustesse du brevet français** en harmonisant la procédure à celle de l'office européen.
- Création d'une procédure d'opposition : il sera désormais possible, dans un délai de 9 mois à compter de la date de délivrance d'un brevet français, de former une opposition directement devant l'INPI pour tenter d'obtenir la révocation de ce dernier. Cette procédure, plus rapide et moins coûteuse qu'une action judiciaire, **simplifie la procédure permettant d'obtenir la modification ou la révocation d'un brevet devant l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).** La loi prévoit néanmoins d'empêcher les procédures abusives.

Les mesures concernant le certificat d'utilité

Le certificat d'utilité est un titre de propriété industrielle délivré par l'INPI qui, comme le brevet, donne un monopole d'exploitation sur une invention et est soumis aux mêmes conditions de validité (nouveauté, activité inventive, application industrielle). Sa durée de validité est plus courte et, contrairement au brevet, aucun rapport de recherche d'antériorité n'est établi au cours de la procédure d'examen. **C'est un dispositif intéressant pour protéger des inventions à courte durée de vie, ou dont la phase de maturité est courte. Il peut également présenter un intérêt pour une entreprise hésitant à se lancer dans une procédure classique de dépôt d'une demande de brevet, mais qui souhaite rapidement protéger son invention.**

- Allongement de la durée de validité d'un certificat d'utilité à 10 ans, alignée avec le modèle d'utilité allemand ou chinois

- Possibilité de transformer un certificat d'utilité en demande de brevet, dans un délai de 18 mois.

Les mesures concernant les marques

- Création de nouveaux types de marques : **il est désormais possible de protéger des fichiers audio ou multimédia**, ce qui ouvre la voie à toute nouvelle forme de marque non conventionnelle (sonore, animée, multimédia).
- Évolution de la procédure d'opposition marques : cette procédure s'adapte aux besoins de la vie des affaires et s'étend à de nouveaux droits opposables.
- Création d'une procédure en nullité ou en déchéance des marques : tandis qu'aujourd'hui les opérateurs économiques ne peuvent demander la nullité ou la déchéance d'une marque que devant les tribunaux, il leur sera désormais possible de le faire directement auprès de l'INPI, **procédure administrative plus simple, plus rapide et moins coûteuse.**

Vous souhaitez en savoir plus ?

Dans le cadre de l'offre d'accompagnement de Le Mans Innovation, une **Permanence Propriété Industrielle** est organisée chaque mois en collaboration avec l'INPI et la CNCP. Ces permanences sont **ouvertes aux porteurs de projets et entreprises sarthoises.**

Toutes les dates en 2021

- 25 février
- 18 mars
- 29 avril
- 20 mai
- 24 juin
- 16 septembre
- 28 octobre
- 25 novembre
- 16 décembre

S'inscrire auprès de  pierre.heslon@lemans.fr



4 nouveaux incubés

En ce début d'année 2021, Le Mans Innovation accueille 4 nouveaux incubés, présentés ci-dessous. L'objectif de la phase d'incubation est de permettre de passer d'une faisabilité technico-économique à une entreprise viable économiquement.

KetoM+

Produits céto-gènes de qualité pharmaceutique irréprochable, élaborés avec des matières premières françaises et biologiques, facilitant la mise en place du régime et son suivi.



Végépaille / SAS Bourmault

Production et commercialisation de pailles à boire en seigle, cultivées et fabriquées en Sarthe : 100% naturelles, écologiques et biodégradables.

Silentsys

Développement et commercialisation de systèmes photoniques, radio-frequences et électroniques ultra-bas bruit, utiles dans les télécommunications ou la métrologie.



Ben



Plateforme d'analyse de l'expérience numérique collaborateur, qui aide les directions générales et DRH dans leurs décisions concernant le télétravail, les projets de transformation digitale ou le droit à la déconnexion.



L'agenda de février

- du lundi 8 au vendredi 12 février

CHALLENGE COMPÉTENCES

La session 2 du Challenge Compétences, organisée avec l'ISMANS CESI, a pour thématique la Performance Industrielle et Amélioration Continue. Les équipes d'étudiants travaillent sur 3 idées de projets d'entreprise, qu'ils présenteront devant un jury.



- vendredi 12 février

CHRONOS



Lancement de la session 2 du Programme CHRONOS, développé en collaboration avec le cabinet de conseil Abington Advisory/ Exelixi. Il s'agit d'un service d'accompagnement à destination des porteurs de projets et jeunes entreprises innovantes sarthoises sur une période de 8 semaines afin de résoudre une problématique sur "Le développement commercial post-Covid".

- mercredi 24 février

CONFÉRENCE-DÉBAT

Le Mans Innovation et Le Mans Université co-organisent une conférence-débat avec la problématique : Comment l'Intelligence Artificielle peut transformer le travail et la Gestion des Ressources Humaines ? Une réflexion croisée sur la transformation des emplois et de la gestion des Ressources Humaines induites par l'Intelligence Artificielle.

VISIO s'inscrire | Conférence-débat | Mercredi 24 février 2021 | 16 h à 18 h

Comment l'IA transforme le travail et la gestion des ressources humaines ?

Pierre BLANC | ATHLING
Cédric PICOT | ABBERLINE
César LACOMBE & Victor LOISEAU | LETME THINK

Grand Altmann | Imaginology

Le Mans Université | ARGUMans | GAINS | le mans innovation | PARS 2021

- jeudi 25 février

PERMANENCE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE



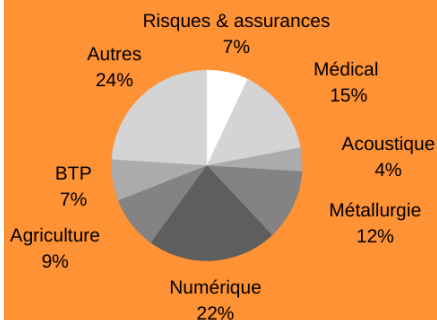
Rendez-vous individuels de 30 minutes en visio-conférence, avec un conseiller en Propriété Industrielle dans le but de faire le point sur la stratégie de protection de votre projet ou entreprise et de répondre à vos questions.



2020 en chiffres pour Le Mans Innovation

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

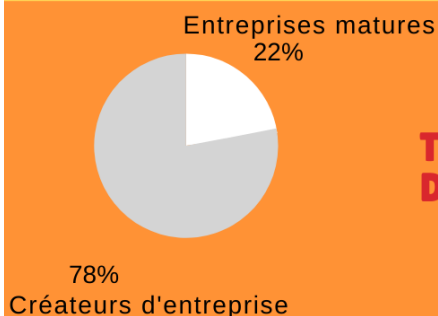
67
PROJETS ACCOMPAGNÉS
5 fois plus qu'en 2019



SECTEURS D'ACTIVITÉ REPRÉSENTÉS

CRÉATION D'ENTREPRISES

85% dans Le Mans Métropole
15% en Sarthe hors du Mans



TYPOLOGIES DE PORTEURS

27%
PROJETS LIÉS À LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

67 % avec Le Mans Université
33 % avec des laboratoires hors du Mans



LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE



AIDES OBTENUES

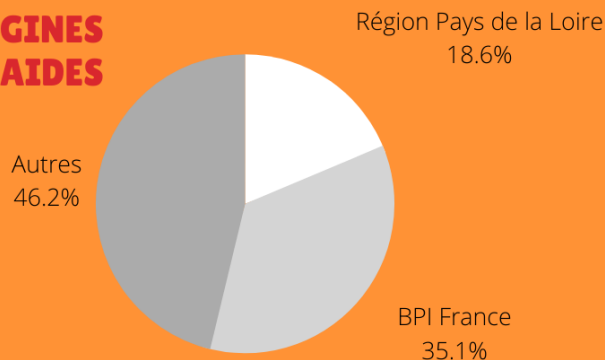
1 286 000€ aux innovateurs



FINANCEMENT EN NÉGOCIATION

Subventions : 500 000€
Prêts et avances : 800 000€
Levées de fonds : 3 000 000€
soit un total de 4 300 000€

ORIGINES DES AIDES



MASSE SALARIALE

1€ de masse salariale a rapporté
6€ aux entreprises accompagnées



3
LAURÉATS

3 entreprises accompagnées ont été primées



 **Retrouvez-nous**


 @lemansinnovation

 Le Mans Innovation

 @lemansinnovation

 @LeMansInnov

 57 Boulevard Demorieux
72 100 Le Mans

 02 43 47 39 92